

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

LE COMITE

du complexe scolaire grec de l'enseignement primaire et secondaire à Bruxelles

LANCE

un appel d'offres public avec des offres scellées afin de sélectionner l'entreprise qui effectuera des travaux de réparation au complexe scolaire grec, à l'adresse Joseph Claes 91, 1060 Saint-Gilles, Bruxelles.

La séance d'ouverture des plis fermés aura lieu le mercredi, **9 juin 2021** au bureau de la direction de l'école primaire, rue Joseph Claes 91, 1060 Saint-Gilles, Bruxelles en présence des membres du comité scolaire **de 10h00 à 11h00 (dépôt d'offres le mardi, 8 juin 2021 de 9h00 à 10h00)**.

L'appel d'offres se déroulera conformément à la législation belge. Admis à la procédure sont des sociétés et des individus qui ont atteint 25 ans d'âge indépendamment du sexe à condition qu'ils émettent des factures de prestation de service.

Si, pour une raison quelconque, la procédure n'est pas conclue à la date susmentionnée ou qu'il faut qu'elle soit refaite, **le mercredi, 16 juin 2021** est établi comme date de répétition au même endroit (rue Joseph Claes 91, 1060 Saint-Gilles, Bruxelles) au bureau de la direction de l'école.

Le marché en question consiste à effectuer des travaux de réparation et de réhabilitation à l'immeuble 'Kestekideio' (voir en pièce jointe).

Le paiement sera effectué par le biais du système bancaire et nécessitera la délivrance de factures.

Les pièces justificatives pour la participation à l'appel d'offres de toute partie intéressée sont les suivantes:

- a. Une demande écrite avec les données complètes, y compris le registre du commerce et le numéro de TVA,
- b. un certificat des autorités fiscales belges que l'entreprise ait rempli ses obligations fiscales,
- c. un extrait du casier judiciaire ou une preuve équivalente,
- d. un extrait du registre du commerce,
- e. de l'expérience professionnelle dans le domaine de réparation et de réhabilitation de bâtiments comme en attestent des copies de contrats et de factures relatives qui devront aussi être soumises.

Les offres et les pièces justificatives seront remises au comité scolaire sous pli fermé. Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires à la date et à l'heure prévues. Des objections à l'appel d'offres doivent être présentées dans un délai de **3 jours**. Au-delà de ce délai, aucune offre ne sera acceptée.

Le comité scolaire se réserve le droit de ne pas attribuer la compétition s'il juge que les offres soient inacceptables ou que - pour tout autre motif – le résultat de la concurrence soit au détriment de l'Etat grec.

Dans le cas où le marché est attribué, le titulaire doit prendre connaissance des modalités suivantes:

- a. La sous-location ou la cession totale ou partielle de manière quelconque à une tierce personne ou société sont interdites.
- b. Le titulaire est dans l'obligation d'émettre des factures de prestation de service sur base mensuelle.
- c. Le personnel engagé doit répondre aux exigences de la législation belge en matière de l'assurance sociale.

Les conditions susmentionnées sont les éléments constitutifs du contrat selon la législation belge et si elles ne sont pas respectées, des sanctions peuvent être prononcées à l'égard de l'entreprise.

Dans le cas où les travaux effectués sont considérés insuffisants, le comité scolaire se réserve le droit d'annuler le contrat immédiatement.

Le titulaire est réputé accepter pleinement et sans réserve les termes de l'avis.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les directrices de l'école grecque à Bruxelles aux numéros de téléphone 022037512 pour l'enseignement primaire et 025342851 pour l'enseignement secondaire.

Fait à Bruxelles le 27 Mai 2021

Pour le comité scolaire

La présidente

KATSAMENI Sylvia